



# Représentativité des organisations de partenaires sociaux européens: secteur chimique

## Synthèse

### Introduction

Cette étude a pour objectif de fournir les informations nécessaires pour encourager le dialogue social dans le secteur chimique. La série d'études de représentativité d'Eurofound vise à identifier les organisations de partenaires sociaux nationales et supranationales compétentes en matière de relations industrielles dans différents secteurs sélectionnés. Afin d'atteindre ces objectifs, l'étude recense donc les organisations nationales de partenaires sociaux compétentes dans le secteur chimique en suivant une approche descendante (recensement des membres des affiliations européennes) et une approche ascendante, avec l'aide du réseau des correspondants européens d'Eurofound.

Une organisation sectorielle nationale n'est reprise dans la présente étude que si elle participe régulièrement aux négociations collectives sectorielles et/ou si elle est affiliée à une association européenne sectorielle d'employeurs ou de travailleurs figurant dans la liste de la Commission reprenant les organisations de partenaires sociaux européens de la Commission devant être consultées au titre de l'article 154 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et/ou si elle participe au dialogue social européen sectoriel.

### Définition du secteur

Aux fins de la présente étude, la définition du secteur chimique s'appuie sur la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) afin d'assurer la comparabilité transnationale des résultats. Le secteur chimique est plus précisément défini par les codes NACE (Rev. 2) 20, 21 et 22, qui comprennent les activités suivantes: 20 – Fabrication de produits chimiques de base; 21 – Fabrication de produits pharmaceutiques de base et fabrication de préparations pharmaceutiques; 22 – Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique.

Selon cette définition, les organisations considérées par la Commission européenne comme organisation de partenaires sociaux devant être consultée au titre de l'article 154 du TFUE sont, pour les travailleurs, la confédération syndicale IndustriAll et, pour les employeurs, le Groupe européen des employeurs de l'industrie chimique (ECEG).

### Représentation des intérêts au niveau national

Du côté des travailleurs, un système pluraliste d'associations existe dans 22 États membres de l'UE dans le secteur chimique. Au total, 75 syndicats sectoriels ont été recensés. Le paysage est fragmenté: dans six pays, un seul syndicat sectoriel est enregistré; dans 11 pays, deux syndicats sectoriels ont été dénombrés; dans cinq pays, on en recense trois et dans six autres pays, il existe quatre syndicats sectoriels ou plus.

Quelque 57 organisations patronales sont recensées. Dix-huit pays ne comptent qu'une seule organisation patronale; deux pays en ont deux; trois pays en recensent trois et trois autres dénombrent quatre organisations patronales ou plus. Par conséquent, le système pluraliste d'associations est plus limité du côté des employeurs.

En ce qui concerne la délimitation des domaines, il existe des différences entre les syndicats et les associations d'employeurs. Pour les syndicats, le chevauchement entre les sections (49%) et le chevauchement (41%) dominant. Du côté des employeurs, le domaine tend à être plus étroit. La division en sections semble donc être le modèle le plus répandu (39%).

Les taux de participation syndicale sectorielle sont disponibles pour 44 syndicats sur 75. Les statistiques montrent que plus de la moitié des syndicats pour lesquels des données sont disponibles enregistrent des

taux de participation syndicale faibles ou très faibles (moins de 10 %). La participation syndicale sectorielle diffère sensiblement d'un État membre à l'autre. Les pays nordiques enregistrent des taux de participation syndicale sectorielle relativement élevés, tandis que la plupart des autres États membres ayant rejoint l'UE après 2004 ont des taux de participation syndicale sectorielle faibles (moins de 10 %).

Les taux de participation sectorielle sont bas du côté des organisations patronales, trois organisations seulement ayant un taux d'affiliation sectorielle de plus de 40 % en termes d'entreprises. Lorsque des informations sont disponibles pour les deux types de participation, les taux de participation sectorielle des entreprises ont tendance à être inférieurs à ceux des salariés. Cela pourrait indiquer une propension légèrement plus marquée des entreprises plus grandes à s'affilier à une association que leurs homologues de dimension plus modeste.

En ce qui concerne la couverture des négociations collectives sectorielles, la situation varie fortement d'un pays à l'autre. Un groupe de 12 pays, sur les 22 pour lesquels des données sont disponibles, enregistre des taux élevés de couverture des négociations collectives, dépassant 80 %. Un deuxième groupe de six pays enregistre des taux de couverture des négociations collectives compris entre 40 % et 70 %. Enfin, un troisième groupe de quatre pays a des taux de couverture des négociations collectives inférieurs à 20 %. Le facteur le plus important qui explique les taux élevés de couverture des négociations collectives est la prédominance de la négociation avec plusieurs employeurs. De même, la prédominance de la négociation avec un seul employeur explique les taux de couverture les plus faibles.

## Représentation des intérêts au niveau européen

IndustriAll Europe compte 43 affiliés directs dans 23 des pays considérés et tous participent aux négociations collectives sectorielles. De plus, tous les syndicats affiliés à IndustriAll Europe couvrent le secteur dans toutes les régions de leurs pays respectifs, à l'exception de la CNE-GNC et du LBC-NVK en Belgique, qui ne sont actifs que dans certaines régions.

L'ECEG compte 18 membres sectoriels dans 18 pays. Dix-sept organisations patronales membres de l'ECEG participent aux négociations collectives sectorielles. Cependant, toutes les organisations patronales affiliées à l'ECEG représentent le secteur dans toutes les régions de leurs pays respectifs, à l'exception du SCHP ČR (en République tchèque), qui n'est actif que dans certaines régions.

## Autres organisations européennes

Du côté des travailleurs, on recense plusieurs organisations européennes autres qu'IndustriAll Europe. Il existe quatre organisations européennes, qui couvrent au moins trois pays: la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), la Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie et du tourisme (EFFAT), Uni Europa et la Fédération européenne des cadres de la chimie et des industries annexes (FECCIA). L'EFFAT est présente dans cinq pays, tandis que l'EPSU, Uni Europa et la FECCIA sont présentes dans trois pays. La présence de ces organisations reflète le fait que de nombreux syndicats représentent des domaines qui se chevauchent, étant donné que ces organisations ne prétendent pas attirer des syndicats appartenant au secteur chimique. La seule exception est la FECCIA, qui déclare représenter des cadres de l'industrie chimique.

Pour ce qui est des organisations patronales, il existe deux associations européennes couvrant au moins trois pays: le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) et la Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA). Selon l'approche ascendante, ces deux organisations européennes, qui prétendent attirer des entreprises du secteur chimique, sont présentes dans 13 pays (CEFIC) et 5 pays (EFPIA), respectivement. Il est à noter que le CEFIC est une association professionnelle qui défend des intérêts autres que ceux liés aux relations industrielles. Cependant, l'approche ascendante pourrait avoir sous-estimé le nombre d'organisations affiliées au CEFIC. En effet, le CEFIC est présent dans 22 États membres de l'UE.

## Conclusions

Il ressort de l'analyse du secteur chimique selon des approches descendante et ascendante dans les 28 États membres qu'IndustriAll Europe, pour les travailleurs, et l'ECEG, pour les employeurs, doivent être considérés comme les principaux représentants sectoriels des employeurs et des travailleurs au niveau européen.

### Informations complémentaires

Le rapport «*Representativeness of the European social partner organisations: Chemical sector*» est disponible à l'adresse: <http://bit.ly/1rWUTw9>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Peter Kerckhofs, responsable de recherche, à l'adresse suivante: [pke@eurofound.europa.eu](mailto:pke@eurofound.europa.eu)